

REUNION D'INFORMATION et de RECRUTEMENT

LE 05 JUIN 2024 à 14H

Devenir professeur des écoles



Missions

- exercer auprès d'enfants de la première année de l'école maternelle à la dernière année de l'école élémentaire, soit de la petite section au CM2 ;
- dispenser un enseignement polyvalent (français, mathématiques, histoire et géographie, sciences expérimentales, langue vivante, musique, etc.) ;
- construire des séquences d'apprentissages à destination des élèves dans le cadre des programmes d'enseignements nationaux ;
- assurer la prise en charge des activités pédagogiques complémentaires dédiées aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- garantir l'inclusion de tous les élèves à besoins particuliers et prendre en compte la diversité des élèves
- garantir un climat serein, propice aux apprentissages permettant aux élèves de s'approprier les savoirs fondamentaux et leur donner le goût d'apprendre ;
- transmettre les valeurs de la République, en particulier la laïcité et l'égalité.

Formation

- préparation à la prise de fonction ;
- formations de 18h durant l'année scolaire ;
- accompagnement tout au long de l'année scolaire par des équipes de circonscription et par des professeurs maîtres formateurs ;
- formation de préparation aux différents concours du CRPE.

Nature du contrat et cadre de la mission

- contrat à durée déterminée (CDD) de 2 ans avec possibilité de renouvellement ;
- assurer le remplacement des enseignants qui exercent dans les écoles maternelles ou élémentaires ;
- affectation sur une classe pendant toute la durée de l'année scolaire.

Diplômes et compétences requises

- posséder a minima un diplôme de licence ou autre diplôme équivalent (niveau RNCP à vérifier) ou attestation de comparabilité si diplôme étranger ;
- bonne expression orale et écrite en français ;
- expérience d'enseignement ou avec des groupes d'enfants appréciée ;
- connaissances minimales sur l'organisation pédagogique et les programmes ;
- adhérer au principe de l'éducabilité de tous les enfants ;
- adhérer aux valeurs et aux principes de la République ;
- avoir le sens du travail en équipe ;
- respecter les horaires et les obligations de service.

